

PROCÉDURE D'ÉVACUATION

1. Lorsque le signal **d'alarme** retentit sur votre étage :
 - a) Cessez **tout** travail.
 - b) Évacuez immédiatement l'immeuble en utilisant la sortie de secours la plus proche.
 - c) Éloignez-vous de l'immeuble d'au moins 100 mètres.
 - d) Ne retournez dans l'immeuble que sur autorisation des responsables des Services d'incendie de la ville ou du chef de l'Organisation des mesures d'urgence de l'immeuble.

2. Lorsque le signal **d'alerte** retentit sur votre étage :
 - a) Cessez tout travail et ramassez vos effets personnels.
 - b) Rendez-vous près des hauts-parleurs et attendez les instructions.
 - c) La sonnerie d'alerte électronique retentira pendant au moins une minute avant que les opérateurs du système de haut-parleurs annoncent la cause de l'**alerte** et indiquent s'il est nécessaire d'évacuer l'immeuble.

N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS POUR ÉVACUER L'IMMEUBLE

7. ALERTE À LA BOMBE

Toute alerte à la bombe doit être prise sérieusement. S'il y a menace d'attentat à la bombe ou découverte d'un objet suspect, l'**Autorité responsable de l'immeuble** évalue le danger pour la santé et la sécurité des occupants, et décide si l'immeuble doit ou non être évacué. Vous serez informé de la situation au moyen du système de haut-parleurs.

Responsabilités de l'employé

Il incombe à chaque occupant d'examiner visuellement son poste de travail lorsqu'on le lui demande. Cette inspection permet de gagner du temps et peut sauver des vies en dispensant les équipes de contrôle d'alerte à la bombe d'examiner des locaux qui ne leur sont pas familiers.